

## **Étape 7 - B**

**Demande de rente à la CARRA  
Directives complémentaires à celles de la CARRA**

## **Directives relatives au formulaire de demande de rente de la CARRA**

Vous pouvez compléter ce document directement en ligne (à l'ordinateur) avant de l'imprimer.

Partie A : inscrire vos coordonnées

Partie B1 : inscrire le nom de votre régime de retraite : RREGOP, RRPE ou RRE

Partie B2 : **Note importante :**

Si vous avez d'autres employeurs au moment de la retraite, vous devez communiquer avec eux pour leur demander aussi de remplir un autre formulaire de demande de rente à la CARRA. Vous devez donc remplir autant de formulaires que vous avez d'employeurs actifs. En effet, pour être éligible une rente de la CARRA, vous DEVEZ démissionner de tous vos employeurs actuels, s'ils contribuent à un fond de pension lié à la CARRA (RREGOP, RRPE, RRAS).

Partie C : si vous résidez à l'extérieur du Québec, vous devez fournir un certificat de naissance.

Partie D : votre signature et la date du jour

### **Une fois rempli...**

Lorsque vous avez terminé les sections A à D, **vous devez nous faire parvenir** votre demande par courrier interne, car la CARRA n'accepte pas les télécopies. En effet, la CARRA demande à la CSDM de remplir la section E.

Vous adressez donc votre courrier interne à :

«Retraite – BSU, Centre administratif»  
code de courrier : 217 000

Nous vous le retournerons dans un délai de 2 à 4 semaines.

**Lorsque vous le recevrez, vous le transmettez directement à la CARRA, par la poste, à l'adresse suivante :**

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances  
475, rue Saint-Amable  
Québec (Québec) G1R 5X3

**Conservez une copie de vos dossiers et notez la date à laquelle vous avez fait parvenir votre formulaire.**